

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-C) - Dépôt le 29/07/2024 - 36581 - 1996 B 03406 - 349 763 375 - GROUPE FLO



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Groupe Flo S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Groupe Flo S.A.S.

55 Rue Deguingand 92300 LEVALLOIS-PERRET

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Groupe Flo S.A.S.

55 Rue Deguingand 92300 LEVALLOIS-PERRET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Associé unique de la société Groupe Flo S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Flo S.A.S., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La valeur nette des goodwill (33,3 m€), des immobilisations incorporelles (91,5 m€), des immobilisations corporelles (51,4 m€) et des droits d'utilisation nets des passifs de location (3,4 m€) s'élève à un total de 179,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Dans le cadre des tests de dépréciation et de la détermination de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et des actifs sous-jacents (immobilisations corporelles et droits d'utilisation nets des passifs de location), la société a appliqué les modalités décrites dans le paragraphe « 2.2.5 Perte de valeur » de la note « 2.2 Principes comptables » et dans la note 14 « Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées, revu les calculs conduisant aux montants de la dépréciation comptabilisée et nous avons vérifié que la note 14 « Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 31 mai 2024

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric ROPERT', with a stylized flourish at the end.

Eric ROPERT

Associé

GROUPE FLO

COMPTES CONSOLIDÉS GROUPE FLO

31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	3
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ	4
TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	5
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	6
1 GÉNÉRALITÉS	7
1.1 Faits marquants de l'exercice	7
1.2 Cadre général et environnement	7
2 PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION	8
1.1 Evolution du référentiel comptable en 2023	8
1.2 Principes comptables	8
NOTES ANNEXES	18
3.1 Notes sur le compte de résultat consolidé	18
Note 1 - Variations de périmètre	18
Note 2 - Chiffres d'affaires	18
Note 3 - Charges de personnel et effectifs	18
Note 4 - Autres charges et produits opérationnels	19
Note 5 - Amortissements, dépréciations et provisions nets opérationnels courants	19
Note 6 - Autres produits et charges opérationnels non courant	20
Note 7 - Résultat Financier	20
Note 8 - Charge d'impôt	20
3.2 Notes sur l'état de la situation financière consolidée	21
Note 9 - Immobilisations incorporelles hors goodwill	21
Note 10 - Goodwill	21
Note 11 - Immobilisations corporelles	22
Note 12 - Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location et dettes de location	22
Note 13 - Titres et autres actifs non courants net	23
Note 14 - Dépréciation des actifs	24
Note 15 - Besoin en fonds de roulement	25
Note 16 - Créances clients	26
Note 17 - Actifs destinés à la vente et activités non poursuivies	26
Note 18 - Capital social et plans de souscription d'actions	28
Note 19 - Dettes financières	29
Note 20 - Provisions	30
Note 21 - Pensions et avantages postérieurs à l'emploi	31
Note 22 - Impôts différés actifs et passifs	32
Note 23 - Actifs et passifs financiers	33
Note 24 - Risques liés aux actifs et passifs financiers	34
Note 25 - Engagements et Passifs éventuels	34
Note 26 - Informations relatives aux parties liées	41
Note 27 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes	42
Note 28 - Périmètre de consolidation	42
Note 29 - Evénements postérieurs à la clôture	42

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	2023.12	2022.12
Chiffre d'affaires	2	193.9	163.8
Coûts d'approvisionnement		(27.1)	(33.4)
Charges de personnel	3	(89.2)	(74.0)
Autres frais et produits opérationnels	4	(42.1)	(32.9)
Amortissements, dépréciations et provisions	5	(30.8)	(19.9)
Résultat opérationnel courant		4.7	3.6
Autres produits opérationnels non courants	6	40.5	5.2
Autres charges opérationnelles non courantes	6	(11.4)	(0.5)
Résultat opérationnel non courant		29.1	4.7
Résultat opérationnel		33.8	8.3
Coût de l'endettement financier net	7	(7.0)	(1.7)
Autres produits & charges Financiers	7	(4.7)	(3.2)
Résultat financier		(11.7)	(4.9)
Résultat avant impôt		22.1	3.4
Impôts sur le résultat	8	(1.4)	(0.5)
Résultat net des activités poursuivies		20.7	2.9
Résultat net des activités non poursuivies	17	(1.6)	(0.3)
Résultat net		19.1	2.6
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		19.1	2.6
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		20.7	2.9
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		(1.6)	(0.3)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	2023.12	2022.12
Résultat net de la période		19.1	2.6
Eléments non reclassables en résultat :			
Valorisation des instruments dérivés de couverture		(0.5)	
Avantages liés au personnel- régimes à prestations définies	21	(0.1)	0.4
Impôts sur éléments non reclassables en résultat		0.2	(0.1)
Total des autres éléments du résultat global		(0.4)	0.3
Résultat global consolidé		18.7	2.9
Attribuable aux :			
- propriétaires de la société mère		18.7	2.9
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
- Activités poursuivies		20.3	3.2
- Activités non poursuivies		(1.6)	(0.3)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	2023.12	2022.12
ACTIF			
Goodwill	10	33.3	-
Immobilisations incorporelles	9	91.5	33.0
Immobilisations corporelles	11	51.4	33.0
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	12	98.0	77.7
Autres actifs non courants		10.8	9.5
Total actifs non courants		285.0	153.2
Stocks		3.4	1.2
Clients	16	26.5	10.1
Autres créances	16	22.6	12.1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	23.2	52.8
Total actifs courants		75.6	76.2
Actifs destinés à la vente	17	20.5	1.3
TOTAL DE L'ACTIF		381.2	230.7
PASSIF			
Capital		46.6	38.3
Réserves consolidées		(94.5)	(48.3)
Résultat de l'exercice		19.1	2.6
Capitaux propres Groupe		(28.8)	(7.4)
Total des Capitaux Propres		(28.8)	(7.4)
Dettes financières non courantes	19	157.5	67.5
Dettes de location non courantes	12	80.8	62.2
Provisions non courantes	20	3.7	3.0
Impôts différés - passif	22	10.4	3.9
Autres dettes non courantes		6.5	-
Total passifs non courants		258.9	136.6
Dettes financières courantes	19	15.9	23.6
Dettes de location courantes	12	13.8	8.9
Provisions courantes	20	2.9	1.9
Dettes fournisseurs	19	58.4	39.3
Autres dettes diverses	19	45.5	27.8
Total passifs courants		136.5	101.5
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	17	14.5	
TOTAL DU PASSIF		381.2	230.7

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En millions d'Euros	Notes	2023.12	2022.12
Résultat net Part du Groupe		19.1	2.6
Résultat net total consolidé		19.1	2.6
Elimination des amortissements et provisions		30.1	17.3
Elimination des profits/pertes de réévaluation		0.7	1.4
Elimination des résultats de cession		(42.0)	(4.7)
Elim de la variation de la Juste Valeur		0.2	0.0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(0.3)	(0.6)
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt		7.9	16.0
Elimination de la charge (produit) d'impôt		1.4	0.5
Elimination du coût de l'endettement financier		11.8	3.6
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt		21.1	20.1
Incidence de la variation du BFR	15	20.7	(0.6)
Impôts payés		(6.6)	(0.4)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		35.2	19.1
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie cédée		(29.3)	0.0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	09 11	(12.9)	(7.1)
Variation des prêts et avances consentis		0.7	0.0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		13.0	11.4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(28.5)	3.9
Remboursement d'emprunt	19	(15.7)	(11.9)
Remboursement des dettes de location	12	(13.2)	(9.3)
Intérêts payés sur les dettes de location	7	(3.4)	(1.9)
Intérêts financiers versés	7	(7.9)	(1.6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(40.2)	(24.7)
Variation de la trésorerie		(33.5)	(1.7)
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>		<i>4.0</i>	<i>(0.3)</i>
Trésorerie d'ouverture		52.8	54.5
Trésorerie de clôture		23.0	52.8

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITEAUX PROPRES CONSOLIDÉS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en millions d'euros	Capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés en autres éléments du résultat global	Total part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2021	38.3	(46.9)	(0.3)	(8.9)	(1.0)	(9.9)
Mouvements avec les actionnaires (*)	-	(1.4)	-	(1.4)	1.0	(0.4)
Avantages liés au personnel- régimes à prestations définies	-	-	0.3	0.3	-	0.3
Résultat net de l'exercice	-	2.6	-	2.6	-	2.6
Résultat net et gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	-	2.6	-	2.9	-	2.9
Capitaux propres clôture 31/12/2022	38.3	(45.7)	-	(7.4)	-	(7.4)
Réduction de capital*	(25.5)	25.5	-	-	-	-
Augmentation de capital*	33.8	350.4	-	384.2	-	384.2
Variation de Périmètre*	-	(375.6)	-	(375.6)	-	(375.6)
Dividendes*	-	(47.9)	-	(47.9)	-	(47.9)
Mouvements avec les actionnaires	8.3	(47.7)	-	(39.4)	-	(39.4)
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	(0.5)	(0.3)	(0.8)	-	(0.8)
Avantages liés au personnel- régimes à prestations définies	-	-	(0.1)	(0.1)	-	(0.1)
Variation de Périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres	-	(0.3)	-	(0.3)	-	(0.3)
Résultat net de l'exercice	-	19.1	-	19.1	-	19.1
Résultat net et gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	-	18.3	(0.4)	17.9	-	17.9
Capitaux propres clôture 31/12/2023	46.6	(75.0)	(0.4)	(28.8)	-	(28.8)

* Ces mouvements sont en lien avec l'opération de restructuration du Groupe Bertrand entre le pôle Hospitality et le pôle Franchise (cf. note 1.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Faits marquants de l'exercice

Le Groupe Bertrand a souhaité renforcer sa dynamique de croissance en améliorant la lisibilité de ses différentes activités. Pour ce faire, le Groupe Bertrand a procédé à la réorganisation de ses activités afin de distinguer deux pôles distincts et autonomes à compter du 3 juillet 2023 :

- Bertrand Hospitality, pour notamment ses activités dans des lieux d'exception aux savoir-faire uniques : brasseries, concessions, salons de thé, retail et hôtellerie ;
- Bertrand Franchise, pour Bertrand Casual Food et Burger King.

Ainsi Groupe Flo est inclus dans le pôle Franchise et, par le biais de cessions et d'apports de titres, la société Groupe Flo est devenue le 3 juillet 2023 la société mère des entités qui portent les enseignes Au Bureau®, Hippopotamus®, Léon® et Volfoni® et s'est séparée de ses activités de Brasserie.

La mise en place de cette nouvelle organisation, s'est par ailleurs réalisée sans changement de contrôle, la totalité des sociétés et enseignes du Groupe Bertrand, mais également l'ensemble des autres activités et enseignes du Groupe Bertrand, continuent d'être contrôlées directement et indirectement par la société BH.

Les opérations d'apport, réalisées avec la société Bertrand Corp principalement par des mouvements en capitaux propres, se sont traduites dans les comptes consolidés de la façon suivante :

- Une réduction de capital pour un montant de 25,5 millions d'euros par incorporation de réserves négatives ;
- Une augmentation du capital social au profit de Bertrand Restauration et Bertrand Corp pour un montant de 33,8 millions d'euros (soit 20 262 142 actions ordinaires), comprenant également une augmentation de la prime d'apport pour un montant de 350,4 millions d'euros ;
- Une distribution de dividendes de (47,9) millions d'euros en contrepartie d'un remboursement de compte courant ;
- L'opération d'apport ayant été réalisée sous contrôle commun, l'acquisition des titres Léon, Au Bureau et Volfoni a été comptabilisée selon la méthode de la valeur historique, générant un impact dans les capitaux propres d'un montant de (375,6) millions d'euros ;
- La cession des Brasseries et des Concessions a généré un résultat de cession consolidé d'un montant de 36,2 millions d'euros comptabilisés dans le résultat opérationnel non courant ;
- L'impact sur le tableau des flux de trésorerie lié à l'opération s'élève à (29,3) millions d'euros, incluant l'acquisition des titres ABDF pour (31,7) millions d'euros, la trésorerie nette des sociétés entrantes et sortantes pour un montant de (1,9) millions d'euros et la cession de la société New AGO pour un montant de 4,3 millions d'euros.

1.2 Cadre général et environnement

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Groupe Flo clos le 31 décembre 2023 sont établis selon les normes International Financial Reporting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont

disponibles sur le site : <http://www.efrag.org/Endorsement>.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

En date du 30 mai 2024, le Président a arrêté les états financiers du Groupe au 31 décembre 2023 selon le principe de continuité d'exploitation et seront proposés à l'approbation de l'associé unique lors de ses décisions du 7 juin 2024.

2 PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION

2.1 Evolution du référentiel comptable en 2023

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes aux normes et interprétations adoptées par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et sont identiques à celles utilisés

dans les états financiers annuels au 31 décembre 2022 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour le Groupe à compter du 1er janvier 2023.

2.1.1 Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements d'application obligatoire au 31 décembre 2023

- Textes adoptés par l'Union européenne :
 - Amendements IAS 1 – Présentation des états Financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
 - Amendements IAS 8 – Définition des estimations comptable ;
 - Amendements à IAS 12 : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique ;
 - Amendement IAS 12 – Réforme fiscale Internationale – Règles du deuxième pilier du modèle ;
 - IFRS 17 – Contrats d'assurance ;
 - Amendements à l'IFRS 17 : Application initiale de IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives.

Ces textes n'ont pas eu d'incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

2.1.2 Normes comptables ou interprétations non obligatoires au 31 décembre 2023 et non adoptés par anticipation par le Groupe.

- Textes adoptés par l'Union européenne :
 - Amendements IAS 1 – Présentation des états financiers – Classification des dettes courantes et non courantes ;
 - Amendements IFRS 16 – Contrats de location - Obligation locative découlant d'une cession-bail.
- Textes non adoptés par l'Union européenne :
 - Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Information sur le risque de concentration en faisant référence aux accords de financement des fournisseurs ;
 - Amendements à IAS 21 – Absences de convertibilité.

Ces textes n'ont pas eu d'incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Les sociétés contrôlées de manière conjointe, étant des coentreprises, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à IFRS 11.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la

date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle desdites filiales.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans les états financiers. Elles figurent sur la ligne « Participations ne donnant pas le contrôle » au bilan.

Conformément à la norme IFRS 10, les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte

de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Les effets des pertes de contrôle sont constatés en compte de résultat.

2.2.2 Date de clôture des comptes

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.2.3 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité non déterminée, acquises séparément sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

C'est le cas notamment des marques pour lesquelles il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet de réévaluation. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité ; les durées d'utilité sont revues à chaque clôture. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment

2.2.4 Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3.

Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur juste valeur ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Par ailleurs, dans le cadre d'un achat de fonds de commerce, la partie du fonds de commerce autre que le droit au bail est constaté en goodwill.

2.2.5 Perte de valeur

Conformément à IAS 36, le Groupe apprécie, à chaque fois que des événements défavorables ou des circonstances significatives, internes ou externes, se produisent, si une perte de valeur est susceptible d'avoir affecté les goodwill, les autres immobilisations incorporelles, et les immobilisations corporelles. En outre, les

La liste des sociétés consolidées figure en note 30.

s'il existe une indication de perte de valeur conformément à IAS 36 (Cf. Note 14 « Dépréciation des actifs »).

Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont constituées principalement des contrats de franchise, des logiciels et brevets et des licences et concessions. Leurs amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilité suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	3 à 7
Brevets, licences et concessions	5
Contrats de franchise	13 à 15

Les marques sont testées au sein des UGT (« Unités génératrices de trésorerie ») définies par le Groupe.

Les goodwill ne sont pas amortis conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Ils sont intégralement dépréciés depuis le 31 décembre 2017. Conformément à la norme IAS 36, aucune reprise de dépréciation n'a été effectuée depuis à l'issue des tests de valeur annuels.

Lorsque la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie dégagés par le regroupement d'UGT (branche d'activité) est inférieure à la valeur nette comptable des actifs testés attachés, alors ces actifs sont dépréciés à hauteur de la différence.

goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations en cours sont soumis annuellement à un test de perte de valeur.

Le Groupe effectue des tests de dépréciation de ses actifs à deux niveaux :

- Au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour le Groupe, chaque restaurant correspond à une UGT, qu'il soit exploité en propre ou en franchise sous contrat de location gérance. La valeur nette comptable des UGT inclut l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les droits d'utilisations, à l'exception du goodwill et des marques ;

- Au niveau des enseignes et Goodwill pour les marques (test annuel) et les contrats de franchises (en cas d'indice de perte de valeur) et l'ensemble des autres immobilisations corporelles et incorporelles ;

La valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT ou groupe d'UGT) est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation des actifs. Les projections de flux de trésorerie sont basées sur le business

2.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Ces immobilisations ne sont pas adossées aux emprunts.

plan à 5 ans retraité des effets de la norme IFRS 16 (annulation du loyer) puis extrapolés à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme.

Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base d'un taux d'actualisation correspondant au WACC basé sur des hypothèses de marché. Ce taux est calculé sur la base du taux d'intérêt sans risque, de la prime de risque de marché et d'une prime de taille.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence ; dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des goodwill.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des actifs (hors goodwill) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée réduite des amortissements qui auraient été sinon comptabilisés. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill sont irréversibles.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie estimée dont les principales sont :

* Gros œuvre des constructions :	10 à 40 ans
* Ouvrages et installations :	10 à 20 ans
* Equipements :	3 à 8 ans
* Mobilier et décoration :	3 à 8 ans
* Matériel de transport :	5 ans
* Matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans

Par ailleurs, les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de

perte de valeur et dans le cadre des tests de dépréciation des groupes d'UGT mentionnés ci-dessus.

2.2.7 Contrats de location

CONTRATS DE LOCATION

Les preneurs sont tenus de constater tous les contrats (sauf exceptions) en comptabilisant à l'actif un droit d'utilisation représentant le droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent et un passif locatif représentant l'obligation de payer les loyers sur la durée du contrat.

La norme prévoit toutefois des exemptions pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou ceux portant sur des actifs de faible valeur. Le Groupe a utilisé ces deux exemptions.

Selon IFRS 16, un contrat ou une partie de contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

Les durées des contrats de location utilisées pour déterminer les droits d'utilisation ont été déterminées conformément à la décision de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 et du relevé de conclusions de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 3 juillet 2020, qui annule et remplace celui daté du 16 février 2018, pour déterminer les durées IFRS 16 des baux français « 3/6/9 » se trouvant notamment en situation de tacite reconduction.

Le Groupe présente l'actif « droits d'utilisation » sur une ligne dédiée à l'actif du bilan il présente les dettes de loyers sur des lignes distinctes des « dettes financières courantes / non courantes », intitulées « Dettes de loyers courantes / non courantes » de l'état de la situation financière.

Le Groupe comptabilise un actif « droits d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droits d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis, ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, aux taux d'emprunt marginal (sur la base des durations et non des maturités) par preneur. Ce sont ces derniers taux que le Groupe utilise en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de révision des loyers futurs suite à un changement d'indice

ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation, de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

Des impôts différés actifs et passifs sont comptabilisés au titre des droits d'utilisation et dettes de loyer, en considérant que les déductions fiscales des loyers sont attribuables au passif, puis compensés.

Droits au bail

Le droit au bail est indissociable du contrat de location lui-même dans la mesure où le nouveau preneur n'aurait pu avoir accès au contrat de location sans encourir le coût relatif au droit au bail et n'aurait pas encouru ce coût s'il n'avait pas accédé à ce contrat de location. Par conséquent, le droit au bail constitue un coût direct initial du Groupe en tant que preneur qui est pris en compte dans l'évaluation initiale du droit d'utilisation de l'actif.

Il a été considéré que le droit d'utilisation est constitué de deux composantes significatives distinctes, ayant des rythmes de consommation de leurs avantages économiques futurs différents, et devant être amorties séparément :

- Le « droit au bail » ;
- Les autres éléments constitutifs du droit d'utilisation.

Pour la composante « droit au bail » une analyse des sites concernés a été effectuée et a montré que dans une très grande majorité des cas le caractère premium et la localisation garantissaient une valeur résiduelle à la fin du bail au moins égale à la valeur actuelle. De ce fait, aucun amortissement de cette composante n'est comptabilisé.

Les autres éléments constitutifs du droit d'utilisation sont amortis sur la durée d'utilité du droit d'utilisation, c'est-à-dire la durée du contrat de location.

Dette de location

À la date de mise à disposition du bien, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette comprennent :

- les loyers fixes,
- les loyers variables qui dépendent uniquement d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat,
- ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le

Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Ultérieurement, la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier.

2.2.8 Actifs financiers

Les actifs financiers définis par la norme IFRS 9 comprennent trois catégories : des actifs financiers évalués au coût amorti, des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI) et des actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat net. Les actifs financiers sont présentés par catégorie en note 26.

La classification à retenir dépend du modèle économique ayant été choisi par le Groupe pour la gestion de ses actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels desdits actifs.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Ces actifs financiers sont détenus en vue de la perception de flux de trésorerie contractuels.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, généralement le prix de transaction. Ultérieurement, s'ils ne font pas l'objet d'une opération de couverture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a notamment positionné dans cette catégorie les créances clients, les prêts effort constructions ainsi que les dépôts et cautionnements.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JVOCI)

Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global sont des actifs financiers détenus à la fois à des fins de perception de flux de trésorerie contractuels et à des fins de cession. Ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Seuls les intérêts ou dividendes perçus ainsi qu'en application d'IAS 21, les variations de juste valeur provenant de la variation du taux de change sont comptabilisées au compte de résultat.

Ils correspondent aux titres de participation.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (JVPL)

Cette dernière catégorie regroupe l'ensemble des actifs qui ne sont rattachés à aucune des catégories décrites ci-dessus. Ces actifs sont ceux détenus à des fins de transaction, et ceux dont la comptabilisation initiale se fonde sur la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Un actif financier relève de cette catégorie s'il a été acquis principalement aux fins d'être vendu à court terme ou s'il n'a pas de flux de trésorerie contractuels prédéterminés. Les instruments financiers dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transactions à moins qu'ils ne soient désignés comme des instruments de couverture.

Dépréciation

Le Groupe reconnaît une dépréciation fondée sur les pertes attendues pour les actifs financiers évalués au coût amorti ou évalués à la juste valeur par OCI dès leur comptabilisation au bilan.

A chaque clôture, le montant de la provision est réévalué afin de refléter l'évolution du risque de crédit relative à l'instrument financier depuis sa comptabilisation initiale.

Pour les instruments financiers (autres que les créances commerciales), le Groupe applique le modèle de perte de crédit attendue sur la durée de vie uniquement lorsque la détérioration du risque de crédit est significative.

Si le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, le Groupe évalue la perte de crédit attendue sur les 12 mois suivant la date de clôture.

Afin d'apprécier l'évolution du risque de crédit, le groupe compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts

déraisonnables et qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Pour les créances commerciales, le Groupe applique la méthode simplifiée et reconnaît les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances commerciales. Les pertes de crédit attendues sont estimées en utilisant une matrice de provision fondée sur un historique des pertes

de crédit, ajusté des facteurs spécifiques liés au créancier, aux conditions générales économiques actuelles et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible d'obtenir à la date de clôture sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Les créances échues à plus de six mois sont totalement dépréciées.

2.2.9 Stocks

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat du fait de la forte rotation des stocks composés

essentiellement de matières périssables. Du fait de cette très forte rotation, cette méthode est compatible avec IAS 2 « Stocks ».

2.2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inscrit à l'actif du bilan consolidé comprend les disponibilités et les placements à court terme dont la maturité est de moins de trois mois. Le Groupe ne dispose pas d'OPCVM de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur conformément à IFRS 9.

Les plus ou moins-values latentes par rapport au coût historique sont comptabilisées en résultat financier. Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires.

Dans le tableau de flux de trésorerie, le poste « Trésorerie » inclut les intérêts courus non échus des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.2.11 Provisions et passifs éventuels

Provisions

Les provisions, conformes à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », sont destinées à couvrir les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Ces passifs trouvent leurs origines dans les obligations (juridiques ou implicites) de l'entreprise qui résultent d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources probable.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par le Groupe et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la

part des tiers. Si l'effet temps est significatif, une évaluation de l'impact de l'actualisation sur les provisions est réalisée à chaque clôture et comptabilisée.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable.

2.2.12 Situation fiscale et impôts différés

La charge d'impôt correspond à l'impôt exigible et l'impôt différé des différentes sociétés du Groupe.

La société Groupe Flo et certaines de ses filiales forment un Groupe ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Conformément à IAS 12 « Impôt sur les résultats », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs

valeurs fiscales (notamment sur les marques et droits au bail) ainsi que sur les déficits fiscaux. Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables ne sont enregistrées en impôts différés actifs que dans la mesure où leur recouvrabilité est considérée comme probable. Ces impôts sont calculés sur la base des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice et selon la méthode du report variable.

L'impact des changements de taux d'imposition est comptabilisé en résultat sauf si l'impôt a été

généralisé par une opération enregistrée directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impact des changements de taux d'imposition est enregistré directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.2.13 Transactions en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ». Les transactions commerciales en devises étrangères réalisées par

2.2.14 Avantages du personnel

Indemnités départ à la retraite

Conformément à IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite, sont évalués par un actuair indépendant tous les ans. Une provision, qui intègre les charges sociales afférentes, est enregistrée dans les comptes consolidés.

Les réévaluations du passif correspondent aux gains et pertes actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements du régime. Conformément à IAS 19, ces écarts sont comptabilisés en autres éléments du résultat global l'année de leur survenance.

Médailles du travail

2.2.15 Titres d'autocontrôle

Le cas échéant, tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est

2.2.16 Passifs financiers hors instruments dérivés

A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes fournisseurs sont généralement comptabilisées à leur valeur nominale compte tenu des délais de paiement court.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la

Depuis la Loi de Finances 2010 qui a remplacé la taxe professionnelle par un nouvel impôt, la CET (Contribution Economique Territoriale), le Groupe comptabilise la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : une des composantes de la CET) en impôt sur le résultat.

les sociétés consolidées sont converties aux cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits, résultant de la conversion des soldes concernés aux cours d'arrêté, sont portés en compte de résultat.

Ni la convention collective ni l'accord d'entreprise ne prévoient l'attribution de prime pour médailles du travail au sein du Groupe.

Plans d'options de souscriptions d'actions

Des plans d'options de souscriptions d'actions ont été accordés, entre 2009 et 2014, aux dirigeants, cadres supérieurs et à l'encadrement intermédiaire du Groupe. Conformément à IFRS 2 « Paiement en actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi.

L'évaluation a été réalisée par un actuair indépendant selon le modèle de Black & Scholes ou un modèle binomial. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, avec contrepartie directe en capitaux propres, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus-ou-moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché.

Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes/décotes éventuelles. Les coûts de transaction correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Emprunt obligataire

Une obligation convertible est un instrument financier défini comme " instrument financier composé ", avec une composante dette et une composante capitaux propres, lesquelles sont évaluées et comptabilisées séparément.

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers », la part revenant en capitaux propres correspond à la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette.

Cette dernière est calculée comme étant la juste valeur d'une dette sans option de conversion et

ayant des caractéristiques identiques. La valeur inscrite en capitaux propres correspondant à l'option de conversion n'est pas réévaluée durant la vie de l'emprunt. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée.

2.2.17 Instruments dérivés et opération de couverture

Le Groupe détient divers instruments financiers dérivés, utilisés pour :

- couvrir les risques de change survenant dans le cours normal de ses activités afin de se prémunir du risque de change et à minimiser les risques sur les transactions commerciales ;
- couvrir les risques de taux afin de réduire l'exposition de sa dette aux variations de taux d'intérêt.

Dès l'origine de la relation de couverture, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert en décrivant ladite relation ainsi que l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture : désignation de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, la nature du risque couvert et la façon dont l'entité procède pour apprécier si la relation de couverture satisfait aux contraintes d'efficacité de la couverture.

La relation de couverture satisfait à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture si :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- l'effet du risque de crédit ne prédomine pas sur les variations de valeur qui résultent de ce lien économique ;

2.2.18 Comptabilisation du chiffre d'affaires

En application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Il s'agit notamment :

- lorsque les restaurants sont détenus en propre ou sont exploités via un contrat de location-gérance, de l'ensemble des recettes reçues des clients ; et,
- lorsque les restaurants sont franchisés (ou donnés en location gérance), de la rémunération (redevances de franchise, droit d'entrée...) perçue au titre de ces

- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par le Groupe et la quantité de l'instrument de couverture que le Groupe utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Les instruments de couverture sont initialement évalués à la juste valeur à la date de conclusion d'un contrat dérivé, puis réévalués ensuite à leur juste valeur à chaque date de clôture. La juste valeur des dérivés de change est déterminée sur la base du taux de change à la date de clôture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, à l'exception des instruments qualifiés de couvertures de flux de trésorerie pour lesquels les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour leur part efficace et en résultat pour leur part inefficace.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les opérations portant sur les instruments dérivés à des fins de transaction sont classées en actifs ou passifs courants.

contrats. Les redevances de franchises sont comptabilisées tous les mois au fur et à mesure des ventes et correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

- le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est évalué sur la base de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes et de la juste valeur des programmes de fidélité. Le Groupe reconnaît le revenu dès lors qu'il a transféré le contrôle du bien ou du service au client.

Le Groupe perçoit des franchisés un droit d'entrée forfaitaire au début du contrat de franchise. En contrepartie, le Groupe octroie aux

franchisés le droit d'utiliser la marque et garantit l'exclusivité territoriale d'exploitation du concept, du savoir-faire et de l'enseigne pendant la durée du contrat (10 ans). Les franchisés obtiennent ainsi un droit d'accès à la propriété intellectuelle du Groupe pendant la durée de la

franchise. Les droits d'entrée doivent donc être comptabilisés de manière continue sur la durée du contrat, la norme IFRS 15 prévoyant l'étalement du chiffre d'affaires au fur et à mesure du transfert du contrôle des services.

2.2.19 Autres frais opérationnels

Les autres frais opérationnels comprennent l'ensemble des charges d'exploitation à

l'exception des coûts d'approvisionnement et des charges de personnel.

2.2.20 Autres produits et charges opérationnels non courants

Ce résultat recouvre l'ensemble des produits et charges résultant d'opérations de cessions, de fermetures de sites opérationnels, d'opérations de restructurations (fusions, cession de sociétés

juridiques...) ayant été réalisées au cours de l'exercice, les dépréciations d'actifs non courants, ainsi que tout élément de caractère inhabituel et exceptionnel d'un montant significatif.

2.2.21 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est défini par différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités

arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt. Le résultat opérationnel inclut également les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations réalisées dans le cadre des mises en franchise ou d'opérations immobilières

2.2.22 EBITDA (Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) et Marge Brute

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions. Tout intéressement ou participation des salariés

est intégré aux charges de personnel. La Marge Brute correspond au chiffre d'affaires diminué des coûts d'approvisionnement.

2.2.23 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne séparée du bilan dès lors que (i) le Groupe a pris la décision de vendre le (les) actif(s) concernés et que (ii) la vente est considérée hautement probable. Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou se réduisent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente, sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé à la date de clôture de l'exercice ;
- le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (technologie, marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs) ;
- les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les

éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités

2.2.24 Jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction du Groupe et affectant les montants d'actif et de passif figurant au bilan, les actifs et passifs éventuellement mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas directement exposé à des sous-jacents économiques volatils (cours des matières premières, taux de change...) et n'opère pas dans des pays soumis à des incertitudes diverses (risques politiques forts, difficultés financières...).

A la clôture du 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas identifié d'éléments significatifs liés au changement climatique pouvant avoir un impact sur les estimations retenues pour la préparation des états financiers.

Les principales estimations ou hypothèses pouvant avoir un impact significatif sur les comptes au cours des périodes ultérieures sont les suivantes :

- Dans le cadre des tests de dépréciation, la valeur d'utilité des actifs (ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il est affecté) est estimée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus générés par cet actif ou cette UGT. Les plans à cinq ans servant de base de calcul à l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus générés ainsi que la valeur du taux d'actualisation sont des éléments d'estimations importants dans le cadre de la détermination des dépréciations éventuelles des actifs portés au bilan ;

La hausse ou la baisse de ces hypothèses et estimations peut induire une forte sensibilité des résultats des tests de perte de valeur (cf. note 14 « Pertes de valeurs ») ;
- La méthode de valorisation du passif d'engagement de retraite nécessite un certain nombre d'hypothèses et estimations,

abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

tel le taux des obligations de première catégorie et le taux de croissance des salaires. La hausse ou la baisse de ces hypothèses peut induire une sensibilité certaine de la provision comptabilisée au passif du bilan ;

- Pour les provisions, le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture ;
- Concernant les contrats de location, le Groupe prend en compte, dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués, les caractéristiques liées aux différents restaurants, telles que leur rentabilité, l'existence d'investissements récents réalisés dans le cadre du plan de rénovations en cours, l'existence de pénalités de résiliation significatives et s'il s'agit de restaurants détenus en propre ou franchisés ; il en va de même pour la détermination du taux d'actualisation de la dette, dès lors que le groupe se trouve dans l'obligation d'appliquer le taux marginal d'endettement de l'entité ;
- Le Groupe peut être amené à exercer son jugement dans le cadre des positions fiscales incertaines conformément à IFRIC 23 ;
- Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon la méthode linéaire sur la base d'une estimation de la durée d'utilité de l'immobilisation en question ;
- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où leur récupération est considérée comme probable.
- Les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales sont estimées en utilisant une matrice de provision fondée sur un historique des pertes de crédit, mise à jour annuellement.

NOTES ANNEXES

3.1 Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 1 - Variations de périmètre

L'impact des opérations d'apport est décrit en note 1.1 Faits marquants.

1.1 - Acquisitions

Dans le cadre de la réorganisation des activités, le Groupe FLO a acquis les sociétés suivantes :

▪ **Au bureau :**

ABDF, Au Bureau Rouen, Bertrand construction Aménagement SAS, VDF, SPRG, Au Bureau Exploitation SARL, Bertrand Assets, JCPEB, AB Courtaboeuf ;

▪ **Volfoni :**

Volfoni Lyon SAS, Volfoni Exploitation SARL, Volfoni Champs Elysées LGE, Volfoni Champs Elysées ;

▪ **Léon :**

Léon Invest 1, Léon Invest 2, LDF, SDC Léon, Ecole Léon, SCI 232

1.2 - Cessions

Dans le cadre de la réorganisation des activités, le Groupe FLO a cédé les sociétés suivantes :

▪ **Brasseries :**

Flo Tradition SNC, SER la Coupole SA, La Coupole SA, Terminus Nord SARL, Le

Vaudeville SARL, Flo Restauration SAS, Arago Lacroix SARL, Bofinger SARL.

▪ **Concessions :**

Flo Concess SNC, Flo Evergreen SAS, Flo Kingdom SAS.

Note 2 - Chiffres d'affaires

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Hippopotamus	107.9	105.2
Au Bureau	19.4	-
Volfoni	10.1	-
Léon	24.9	-
Brasseries	19.7	36.1
Concessions	12.0	22.5
Total Groupe	193.9	163.8

Le chiffre d'affaires des enseignes Au Bureau, Leon et Volfoni correspond au chiffre d'affaires réalisé sur le second semestre 2023 ; le chiffre

d'affaires des Brasseries et Concessions correspond au chiffre d'affaires du premier semestre 2023.

Note 3 - Charges de personnel et effectifs

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Salaires et traitements	(67.2)	(55.5)
Charges sociales	(21.9)	(18.3)
Participation des salariés	(0.1)	(0.2)
Charges de Personnel	(89.2)	(74.0)

Effectifs moyens :

	2023.12	2022.12
Hippopotamus	1 426	1 390
Au Bureau	363	-
Volfoni	104	-
Léon	980	-
Brasseries	-	358
Concessions	-	226
Services Centraux	-	115
Total Groupe	2 873	2 089

Note 4 - Autres charges et produits opérationnels

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Entretiens et réparations	(4.3)	(4.2)
Energie	(9.4)	(3.8)
Autres impôts et taxes	(2.9)	(1.9)
Loyers, charges locatives et redevances de location gérance (1)	(4.3)	(5.3)
Autres charges opérationnelles (2)	(41.5)	(20.6)
Autres produits opérationnels (3)	20.3	2.9
Total	(42.1)	(32.9)

- (1) Correspond aux charges de loyers non prises en compte pour la détermination des dettes de location (loyers relatifs aux contrats de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur, part variable des paiements locatifs) et aux redevances de location gérance.
- (2) Les autres charges opérationnelles comprennent principalement des honoraires, des autres achats consommés, des charges externes et les frais de sous-traitance.
- (3) Les autres produits opérationnels comprennent principalement des redevances pour concessions et brevets, des autres produits et de la refacturations

Note 5 - Amortissements, dépréciations et provisions nets opérationnels courants

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(8.9)	(9.1)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(15.1)	(10.3)
Dotations aux Amortissements	(24.0)	(19.4)
Dotations nettes des reprises de dépréciations sur actifs circulants	(4.6)	(0.6)
Dotations nettes des reprises de provisions pour risques et charges courantes	(2.1)	0.1
Dotations nettes aux provisions	(6.8)	(0.5)
Amortissements, dépréciations et provisions nets opérationnels courants	(30.8)	(19.9)

Note 6 - Autres produits et charges opérationnels non courant

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Plus et Moins-values sur cession d'actifs (1)	36.8	4.6
Dépréciations des actifs non courants (2)	(8.9)	-
Reprises sur dépréciations des actifs non courants (2)	3.7	0.6
Autres (3)	(2.5)	(0.5)
Autres produits et charges opérationnels non courants	29.1	4.7

(1) Au 31 décembre 2023, ce poste comprend principalement le résultat de cession des titres cédés à Bertrand Corp et Bertrand Restauration pour 36.2 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2023, les dotations et reprises pour dépréciations des actifs non courants concernent les immobilisations corporelles.

Note 7 - Résultat Financier

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1.0	0.5
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(8.0)	(2.2)
Coût de l'endettement financier net	(7.0)	(1.7)
Produits financiers	0.2	0.3
Autres charges financières	(1.5)	(1.6)
Charges d'intérêt sur contrats de location	(3.4)	(1.9)
Charges financières	(4.9)	(3.5)
Autres produits et charges financiers	(4.7)	(3.2)
Résultat financier net	(11.7)	(4.9)

Note 8 - Charge d'impôt

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Impôt courant (1)	(4.1)	(1.0)
Impôts différés	2.7	0.5
Total charge d'impôt	(1.4)	(0.5)

(1) Au 31 décembre 2023, le montant d'impôt courant intègre un montant de CVAE pour (0.3) million d'euros, contre (0.8) million d'euros au 31 décembre 2022.

Rationalisation de l'impôt :

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Taux de droit commun	25.00%	25.00%
Contributions supplémentaires	3.30%	3.30%
Taux normal d'impôt en France	25.83%	25.83%
Résultat avant impôt y inclus le résultat des activités abandonnées	22.1	3.4
Charge d'impôt du groupe	(1.4)	(0.5)
Charge d'impôt théorique	(5.7)	(0.9)
(Charge)/produit d'impôt à analyser	4.3	0.4
Différences permanentes	4.9	0.3
Pertes fiscales de l'exercice non activées	(1.6)	-
Utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs	0.9	0.6
Impact des sites de l'intégration fiscale classés en IFRS 5	0.4	0.1
Impact de la CVAE	(0.3)	(0.6)
Différences analysées	4.3	0.4

3.2 Notes sur l'état de la situation financière consolidée

Note 9 - Immobilisations incorporelles hors goodwill

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Valeurs brutes des marques	80.5	32.9
Marques nettes des dépréciations	80.5	32.9
Valeurs brutes des autres immobilisations incorporelles	21.7	6.3
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(10.7)	(6.2)
Autres immobilisations incorporelles nettes	11.0	0.1
Total des immobilisations incorporelles brutes	102.2	39.2
Total des amortissements et provisions	(10.7)	(6.2)
Total immobilisations incorporelles nettes	91.5	33.0

Variation des immobilisations incorporelles hors goodwill :

En millions d'euros	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net
Au 31 décembre 2022	39.2	(6.2)	33.0
Acquisitions / Dotations	6.0	0.4	6.4
Dont autres immobilisations incorporelles	6.0	0.4	6.4
Variation du périmètre	57.6	(5.5)	52.1
Dont droits au bail et marques (1)	47.6	-	47.6
Dont autres immobilisations incorporelles	9.9	(5.5)	4.4
Au 31 Décembre 2023	102.8	(11.3)	91.5

(1) Au 31 décembre 2023, les variations de périmètre comprennent principalement l'entrée de la marque Léon pour 49.5 millions d'euros et la sortie de la marque Bofinger pour (1.9) millions d'euros.

Note 10 - Goodwill

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Valeurs brutes	64.4	56.0
Dépréciations	(31.1)	(56.0)
Goodwill net	33.3	-

Au 31 décembre 2023, les goodwills se décomposent de la façon suivante :

- **Léon :** 13.5 millions d'euros ;
- **Au bureau :** 13.1 millions d'euros ;
- **Volfoni :** 6.7 millions d'euros.

La variation des goodwill s'explique par l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés antérieurement détenues par Bertrand Restauration Holding. L'opération d'apport (Cf. note 1.1 « Faits marquants ») ayant été réalisée sous contrôle commun, les goodwill ont été comptabilisés en valeur historique.

Note 11 - Immobilisations corporelles

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Terrains et constructions	105.6	98.3
Amortissements et dépréciations	(74.7)	(73.6)
Terrains et constructions nets	30.9	24.7
Installations techniques et matériels	30.0	19.2
Amortissements et dépréciations	(19.8)	(16.7)
Installations techniques et matériels nets	10.2	2.5
Autres Immobilisations corporelles	47.1	30.4
Amortissements et dépréciations	(36.8)	(24.6)
Autres Immobilisations corporelles nettes	10.3	5.8
Total des immobilisations corporelles brutes	182.7	147.9
Total des amortissements et dépréciations	(131.3)	(114.9)
Immobilisations corporelles nettes	51.4	33.0

Variation des immobilisations corporelles :

En millions d'euros	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net
Au 31 décembre 2022	147.9	(114.9)	33.0
Acquisitions / Dotations	11.0	(13.6)	(2.6)
Cessions / mises au rebut / Reprises	(17.1)	9.7	(7.4)
Variations de périmètre	40.9	(12.5)	28.4
Au 31 Décembre 2023	182.7	(131.3)	51.4

Note 12 - Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location et dettes de location

Droits d'utilisation :

En millions d'euros	Droit au bail	Constructions	Total
Au 31 décembre 2022	8.1	69.6	77.7
Entrées d'actifs et renouvellements	-	11.0	11.0
Effet de l'indexation	-	3.8	3.8
Résiliations	-	(4.5)	(4.5)
Variations de périmètre	(2.9)	38.2	35.3
Amortissement	-	(15.1)	(15.1)
Autres	-	(10.2)	(10.2)
Au 31 Décembre 2023	5.2	92.8	98.0

Dettes de location:

En millions d'euros	Non courant	Courant	Total
Dette de location	91.2	3.4	94.6
Au 31 Décembre 2023	91.2	3.4	94.6

Variation de la dette de loyer :

En millions d'euros	
Au 31 décembre 2022	71.1
Nouveaux contrats et renouvellements	11.0
Effet de l'indexation	3.8
Remboursement	(13.2)
Intérêts courus	0.2
Résiliations	(4.7)
Variation de périmètre	37.4
Autres	(10.9)
Au 31 Décembre 2023	94.6

Echéancier de la dette de loyer :

En millions d'euros	2023.12			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes de location	3.4	54.0	37.2	94.6
Total	3.4	54.0	37.2	94.6

Sur l'exercice 2023, la charge de loyer comptabilisée dans les autres charges et produits opérationnels au compte de résultat est de 1.8 millions d'euros.

Elle comprend les loyers au titre des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les paiements de loyers variables.

Note 13 - Titres et autres actifs non courants net

Variation des autres actifs non courants :

En millions d'euros	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net
Au 31 décembre 2022	9.9	(0.4)	9.5
Acquisitions et variations positives de dépôts et cautions / dotations	(0.4)	0.1	(0.3)
Diminutions / Reprises	(1.1)	-	(1.1)
Variations de périmètre	1.4	-	1.4
Au 31 Décembre 2023	9.8	(0.3)	9.5

Les autres actifs sont composés principalement de dépôts, cautions et de prêts effort constructions. Les prêts effort constructions

sont actualisés à un taux de 3.37% au 31 décembre 2023 (contre 2.26% au 31 décembre 2022).

Note 14 - Dépréciation des actifs

A compter du 3 juillet 2023, le périmètre de consolidation du Groupe Flo inclut les enseignes

de restauration Au Bureau, Volfoni, Hippopotamus et Léon.

Immobilisations incorporelles par enseigne

Au 31 décembre 2023, les immobilisations incorporelles par catégorie se présentent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Hippopotamus	Au Bureau	Volfoni	Léon	TOTAL
Valeurs Brutes					
Goodwill	29.4	14.7	6.8	13.5	64.3
Marques	31.1	6.1	-	49.5	86.6
Autres immobilisations incorporelles	6.4	5.5	0.4	4.0	16.3
Total	66.8	26.3	7.2	67.0	167.2
Amortissements et provisions					
Goodwill	-	(1.6)	(0.1)	-	(1.7)
Marques	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	(6.0)	(2.1)	-	(3.2)	(11.4)
Total	(6.0)	(3.7)	(0.1)	(3.2)	(13.1)
Valeurs Nettes					
Goodwill	-	13.1	6.7	13.5	33.3
Marques	31.1	6.1	-	49.5	86.6
Autres immobilisations incorporelles	0.4	3.4	0.4	0.8	4.9
	31.4	22.6	7.1	63.8	124.8

Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles par catégorie se présentent de la façon suivante :

Au 31 décembre 2022 En millions d'euros	Hippopotamus	Brasseries	Concessions	Total
Marques	30.5	2.4	-	32.9
Goodwill	35.0	21.0	-	56.0
Autres immobilisations incorporelles	4.8	0.5	1.0	6.3
Total (valeurs brutes)	70.3	23.9	1.0	95.2
Amortissements et dépréciations	(39.7)	(21.5)	(1.0)	(62.2)
Total (valeurs nettes)	30.6	2.4	-	33.0

Méthode d'élaboration des tests de dépréciation

Le Groupe a testé individuellement :

- 18 restaurants exploités directement ou au travers d'un contrat de location gérance sous la marque Au Bureau®,
- 45 restaurants exploités directement ou au travers d'un contrat de location gérance sous la marque Hippopotamus®,
- 5 restaurants exploités directement ou au travers d'un contrat de location gérance sous la marque Volfoni®,
- 51 restaurants exploités directement sous les marques Léon de Bruxelles® et Léon Fish Brasserie®.

Ces restaurants localisés en France métropolitaines qui avaient au moins 12 mois d'activité au 31 décembre 2023 et qui présentaient :

- soit un actif incorporel
- soit une dépréciation antérieure
- soit un EBITDA négatif
- soit des ventes à l'enseigne et un EBITDA inférieurs à 5% par rapport au budget.

Ces tests ont conduit à constater une dépréciation nette de (5,2) million d'euros sur l'exercice 2023 (3,3 millions d'euros de reprise de dépréciation et (8,9) millions d'euros de dotation pour dépréciation).

La valeur recouvrable de ces UGTs a été évaluée sur la base de leur valeur d'utilité en utilisant des hypothèses opérationnelles (taux de croissance des ventes et produits de franchise et taux de marge notamment) ainsi que les hypothèses clés suivantes : taux d'actualisation, taux de

croissance pour déterminer la valeur terminale et taux de croissance des ventes sur les 5 années du Plan Moyen Terme (PMT).

Hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini :

Conformément à la norme IAS 36, pour l'actualisation des flux futurs de trésorerie, la société utilise le taux WACC. Il est calculé sur la base du taux d'intérêt sans risque, de la prime de risque de marché et d'une prime de taille. Il n'intègre pas la structure de l'endettement et d'impôt du Groupe.

- Le taux sans risque utilisé est établi sur la base d'une moyenne historique des rendements des obligations d'Etat observés sur la zone euro pour des maturités longues ;
- La prime de risque de marché utilisée est de 5.5%. Elle est établie sur la base d'une moyenne historique des rendements du marché actions observés sur la zone euro ;

- La prime de taille correspond à l'excédent de rendement exigé pour compenser le risque lié à la taille de la société par rapport aux autres sociétés du marché. La prime de taille utilisée est de 1.25%.

Le taux du WACC après impôt est de 9.9 %, contre 9,5% au 31 décembre 2022.

Il est identique sur l'ensemble des UGT, le Groupe opérant sur des marchés et zones géographiques identiques

Le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale est de 2%.

Les goodwill sont testés par enseigne.

Conclusion des tests de dépréciation

Au 31 décembre 2023, les tests de dépréciation effectués n'ont pas conduit à déprécier les actifs du Groupe.

Note 15 - Besoin en fonds de roulement

Analyse de la variation du BFR

En millions d'Euros	2023.12	2022.12
Variation des stocks et en-cours	0.5	0.2
Variation des créances clients et autres débiteurs	35.4	1.1
Créances clients	2.4	(2.1)
Créances sociales et fiscales	17.1	(0.9)
Autres créances diverses	15.8	4.1
Variation des dettes fournisseurs et autres débiteurs	(15.1)	(1.9)
Dettes/ Avances fournisseurs	2.2	0.5
Dettes sociales et fiscales	(17.4)	(2.0)
Autres dettes diverses	0.2	(0.4)
Incidence de la variation du BFR	20.7	(0.6)

Note 16 - Créances clients

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Créances clients	34.8	13.7
Dépréciations	(8.4)	(3.6)
Total clients nets courants	26.5	10.1

Autres créances

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Autres créances d'exploitation (1)	20.3	8.5
Créances diverses (2)	3.7	1.5
Dépréciations	(4.1)	(1.1)
Charges constatées d'avance	2.7	3.2
Total créances courantes	22.6	12.1

(1) Au 31 décembre 2023, les autres créances d'exploitation comprennent essentiellement 15 millions d'euros de créances fiscales (contre 7.1 millions d'euros en 2022) et 5 millions d'euros d'avances et acomptes versés aux fournisseurs (contre 1.3 millions d'euros en 2022).

(2) Au 31 décembre 2023, les créances diverses comprennent principalement une indemnité à recevoir dans le cadre d'un litige commercial pour 0.8 million d'euros (dépréciée à 100%) et des créances sur cessions d'actifs pour 1.2 million d'euros.

Fournisseurs et autres dettes

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Fournisseurs	58.4	39.3
Dettes fiscales et sociales (1)	37.3	23.6
Autres dettes	5.1	1.5
Produits constatés d'avance	3.1	2.7
Dettes liées au Programme de fidélité (2)	0.1	-
Total autres dettes courantes	104.0	67.1

(1) Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la manière suivante :

- 22.2 millions d'euros de dettes sociales en 2023, comparé à 16.3 millions d'euros en 2022 et,
- 14.3 millions d'euros de dettes fiscales en 2023, contre 7.2 millions d'euros en 2022

Note 17 - Actifs destinés à la vente et activités non poursuivies

Le Groupe Flo a décidé de céder les restaurants de son activité de restauration Léon de Bruxelles qui n'entrent pas dans le plan de conversion du nouveau concept « Léon fish brasserie® ». En septembre 2023, le management du Groupe a confirmé son intention de cession de cette partie de ses activités, par une opération dont les modalités restent à définir. Le Groupe a reconnu cette activité en tant qu'activité acquise exclusivement en vue de sa cession ultérieure

Le Groupe a ainsi considéré que les conditions d'application de la norme IFRS 5 étaient remplies au 31 décembre 2023 et que la réalisation en 2024 de cette opération de cession était hautement probable et disponible pour une vente immédiate.

En conséquence, les actifs destinés à être cédés, les passifs correspondants, et le résultat de ces filiales acquises exclusivement en vue de la reventes (qui répondent à la définition d'activités abandonnées au sens d'IFRS 5) sont présentés séparément des autres actifs, passifs, charges et produits, sur des lignes spécifiques du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2023.

Les principales classes d'actifs, de passifs, de produits et de charges comprenant les activités classées comme destinées à être cédées sont les suivantes :

Compte de résultat

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Chiffre d'Affaires	10.7	3.5
Coûts d'approvisionnement	(3.0)	(0.8)
Charges de personnel	(4.6)	(1.5)
Autres frais et produits opérationnels	(4.6)	(1.5)
Résultat opérationnel courant	(1.5)	(0.3)
Résultat opérationnel	(1.5)	(0.3)
Coût de l'endettement financier net	(0.1)	-
Résultat Avant Impôt	(1.6)	(0.3)
Résultat net des activités non poursuivies	(1.6)	(0.3)

Bilan

En millions d'euros	2023.12	2022.12
ACTIF		
Goodwill net	2.9	-
Autres immobilisations incorporelles nettes	0.1	0.9
Immobilisations corporelles nettes	2.1	0.1
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	11.1	-
Autres actifs non courants nets	0.8	0.3
Total actifs non courants	17.0	1.3
Stocks nets	0.3	-
Autres créances	1.6	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.6	-
Total actifs courants	3.5	-
TOTAL ACTIFS DESTINES A LA VENTE	20.5	1.3
	2023.12	2022.12
PASSIF		
Dettes de location non courantes	9.5	-
Total passifs non courants	9.5	-
Dettes de location courantes	2.0	-
Dettes fournisseurs	1.8	-
Autres dettes diverses	1.2	-
Total passifs courants	5.0	-
TOTAL PASSIF LIES A DES ACTIFS DESTINES A LA VENTE	14.5	-

Note 18 - Capital social et plans de souscription d'actions

Capital social

Les opérations sur le capital sont décrites en note 1.1. A l'issue, le capital s'élève à 46, 6 millions d'euros et comprend 27 913 714 actions.

Au cours de l'exercice, un plan est arrivé à expiration.

Au 31 décembre 2023, il reste un plan d'option en vigueur, destinés aux dirigeants, aux cadres supérieurs et à l'encadrement intermédiaire. La durée des plans émis est de 10 ans.

Plans d'options de souscription réservés au personnel

	Plan du 31/07/2013 (*)	Plan du 30/07/2014
Date du Conseil d'Administration	31/07/2013	30/07/2014
Nombre total d'actions	1 001 247	1 019 114
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 30 juin 2023	6 482	6 083
Point de départ d'exercice des options	31/07/13	30/07/14
Date d'expiration	31/07/23	30/07/24
Parité d'exercice	100 stock-options donnent droit sur exercice à 1 action	100 stock-options donnent droit sur exercice à 1 action
Prix de souscription d'une action sur exercice de stock-options	52.16	56.90
Modalités d'exercice	Indisponibilité contractuelle jusqu'au 4ème anniversaire ou date de cession de contrôle	Indisponibilité contractuelle jusqu'au 4ème anniversaire ou date de cession de contrôle
Nombre d'actions souscrites	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	352 486	410 096
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	648 761	609 018

(*) Ce plan a expiré durant l'exercice 2023

Aucun plan de stock-options n'a été mis en place sur l'année 2023.

Conditions de performance sur les plans en cours :

Il n'y a pas de conditions de performance pour les plans en cours.

date d'octroi par un actuaire indépendant. Les options du plan de 2013 et 2014 ont été valorisées selon un modèle binomial.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Paiements fondés sur des actions

Conformément à "IFRS 2 Paiements fondés sur des actions", les options ont été évaluées à leur

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge liée aux plans d'options.

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (EUR)
Options au 31 décembre 2022	1 257 779	54.50
Expirées au cours de l'exercice	(648 761)	52.16
Options au 31 décembre 2023	609 018	56.90

(*) Prix moyen pondéré de souscription d'une action avec 100 options.

La valeur des options a été établie, à leur date d'octroi, sur la base des hypothèses suivantes :

	Plan du 31/07/2013	Plan du 30/07/2014
	%	%
Volatilité attendue	38.00%	39.00%
Croissance attendue des dividendes	2.60%	2.50%
Taux de rotation du personnel	0.00%	0.00%
Taux sans risque	0.50%	0.25%

Note 19 - Dettes financières

Evolution de la dette nette :

		Flux avec impact sur la trésorerie		Flux sans impact sur la trésorerie			
(en millions d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Effet du TIE	Autres variations	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52.8	-	(29.6)	-	-	-	23.2
Dette restructurée	15.3	-	-	-	0.1	(0.2)	15.1
Dette Euro PP	-	-	-	90.0	0.2	(1.2)	89.0
Prêts garantis par l'Etat	45.8	-	(15.0)	-	0.1	(0.7)	30.2
Total dettes bancaires	61.1	-	(15.0)	90.0	0.3	(2.2)	134.3
Emprunt obligataire Bertrand Franchise (*)	18.5	-	-	-	-	-	18.5
Autres passifs (*)	2.5	-	-	-	-	1.5	4.0
Total emprunts obligataires	21.0	-	-	-	-	1.5	22.5
Prêts Bertrand Franchise	9.0	-	-	-	-	4.0	13.0
Instrument de couverture	-	-	-	1.5	-	-	1.5
Autres dettes	-	1.3	(0.7)	2.2	-	-	2.8
Total autres dettes financières	9.0	1.3	(0.7)	3.7	-	-	17.3
Total dettes financières	91.1	1.3	(15.7)	93.7	0.3	(0.7)	174.1
Trésorerie (+)/Dette (-) nette	(38.3)	1.3	(13.9)	(93.7)	(0.3)	0.7	(150.9)

(*) La présentation de ces rubriques a été amendée et concerne les intérêts de Bertrand Franchise.

Les principaux mouvements observables sur la période s'expliquent de la manière suivante :

- L'entrée des dettes EURO PP détenue par Groupe Flo à la suite de la réorganisation des activités Hospitality et Franchise ayant eu lieu le 03 juillet 2023 à hauteur de 90 millions d'euros
- La renégociation des conditions des contrats de prêts PGE ainsi que le remboursement d'une partie de ces prêts pour un montant total de 15 millions d'euros
- L'entrée de nouvelles dettes bancaires des entités désormais sous le périmètre Groupe Flo (SPRG, Bertarnd Asset, LDF, JCPEB, Au bureau exploitation) à la suite du carve out des activités Franchise et Hospitality en date du 03 Juillet 2023 pour 2,2 millions d'euros
- L'augmentation de l'avance de Bertrand Flo vers Groupe Flo pour un montant de 4 millions d'euros, la portant à 14,3 millions d'euros
- La délégation des obligations détenues par Bertrand Flo vis-à-vis de Groupe Flo à Bertrand Franchise à la suite de la réorganisation du 31 Octobre 2023 à hauteur de 20,4 millions d'euros
- L'entrée d'une nouvelle dette liée à l'achat d'un instrument de couverture de taux (tunnel) s'activant au 29 décembre 2023 pour un montant de 1.5 millions d'euros.

Echéancier de la dette financière :

En millions d'euros	2023.12			2022.12
	< 1 an	>1 an	Total	
- Dette restructurée	-	15.1	15.1	15.4
- Dette Euro PP	3.6	85.4	89.0	-
- Prêts Garantis par l'Etat	12.3	17.9	30.2	45.7
- Emprunt obligataire Bertrand Franchise	-	18.5	18.5	18.5
- Prêt Bertrand Franchise	-	13.0	13.0	9.0
- Autres dettes	-	4.3	4.3	-
- Autres passifs	-	4.0	4.0	2.6
Total	15.9	158.2	174.1	91.2

Les ratios bancaires

Le Groupe doit maintenir un niveau de trésorerie active minimum supérieur à 4.0 millions d'euros. Ce niveau de trésorerie minimum est atteint au 31 décembre 2023.

Le groupe est également soumis au respect d'un niveau de ratio de levier, dont la première date de test était au 31 décembre 2023. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2023.

Note 20 - Provisions

Analyse des variations des provisions :

	Au 31 décembre 2022	Dotations	Reprises	Autres	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2023
Indemnités de départ en retraite	3.0	0.9	(0.6)	(0.1)	0.7	3.9
Total provisions non courantes	3.0	0.9	(0.5)	(0.1)	0.7	4.0
Risques commerciaux / juridiques / sociaux	1.6	0.8	(0.2)	-	(0.1)	2.1
Autres Risques divers	0.3	0.4	(0.1)	-	(0.1)	0.5
Total provisions courantes	1.9	1.2	(0.3)	-	(0.2)	2.6
Total provisions	4.9	2.1	(0.8)	(0.1)	0.5	6.6

Au 31 décembre 2023, les provisions comprennent :

- Des provisions pour indemnités de départ en retraite pour 3.9 millions d'euros (cf. note 21 « Pensions et avantages postérieurs à l'emploi ») ;
- Des risques commerciaux/juridiques/sociaux pour 2.1 millions d'euros ;
- Des provisions pour risques & charges divers pour 0.5 million.

Note 21 - Pensions et avantages postérieurs à l'emploi

Description des plans de pensions et avantages postérieurs à l'emploi

Le régime des indemnités de fin de carrière fait partie des « régimes à prestations définies ».

Les indemnités de fin de carrière correspondent à un versement en capital dû au salarié par l'entreprise quand celui-ci part en retraite. L'indemnité de fin de carrière versée au salarié est déterminée selon la Convention Collective Nationale dont dépend le Groupe, c'est-à-dire la Convention Collective Nationale « Hôtels, cafés et restaurants » (HCR).

Les indemnités de fin de carrière versées aux salariés dépendent de la catégorie

professionnelle, du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté acquise à l'âge de la retraite et du mode de départ en retraite. Elles ne peuvent être inférieures aux indemnités minima légales définies dans le Code du Travail. Chez Groupe Flo, ces indemnités sont comprises entre 0 et 4.5 mois de salaires.

Le mode de départ à la retraite retenu par le Groupe est le départ volontaire, c'est-à-dire à l'initiative du salarié.

Au 31 décembre 2023, la provision au titre des engagements de retraite s'élève à 3.9 millions d'euros. Elle est évaluée par un cabinet d'actuaire.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

* âge de départ à la retraite :	Cadres et non cadres du siège : 65 ans Cadres et non cadres des restaurants : 64 ans
* taux moyen de progression des salaires :	3,25%
* taux de charges sociales :	De 30% à 49% pour les salariés hors siège et jusqu'à 53% pour les salariés du siège
* table de mortalité :	Table Insee 2015-2018

	2023.12	2022.12
Taux d'actualisation (1)	3.20%	3.75%
Taux de rendement attendu des actifs des plans	0.0%	0.0%
Taux de croissance attendu des salaires	3.25%	2.50%
Taux d'inflation attendu	2.20%	2.20%
Taux de rotation du personnel	décroissant en fonction de l'âge	

(1) Le taux de référence utilisé pour déterminer le taux d'actualisation est l'indice Iboxx € Corporate AA 10 ans et plus.

Variation de la provision comptabilisée au bilan

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Valeur actuelle des obligations au 1^{er} janvier	3.0	3.0
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1.0	0.3
Coûts des services passés	(0.6)	-
Entrée de périmètre	1.8	-
Sortie de périmètre	(1.2)	(0.1)
Profits/(pertes) actuariel(le)s comptabilisé(e)s	(0.1)	(0.3)
Valeur actuelle des obligations en fin de période	3.9	3.0

Charges comptabilisées au compte de résultat

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Charges comptabilisées au compte de résultat	1.9	0.4
Charges comptabilisées au compte de résultat	1.9	0.4

Tests de sensibilité réalisé au 31 décembre 2023 sur la base des données 2023 :

- Taux d'actualisation :
Une hausse de 1% du taux d'actualisation entraînerait une baisse de l'engagement de retraite de l'ordre de 9.04% tandis qu'une baisse de 1% du taux d'actualisation entraînerait une hausse de l'engagement de 10.41%.
- Taux de croissance attendu des salaires :
Une hausse de 1% du taux de croissance des salaires entraînerait une hausse de l'engagement de retraite de l'ordre de 10.3% tandis qu'une baisse de 1% du taux

de croissance des salaires entraînerait une baisse de l'engagement de 9,11%.

Duration

La duration moyenne du plan d'engagement retraite est de 10 ans.

Flux de trésorerie futurs :

L'échéancier prévisionnel des versements des prestations futures est le suivant :

- 2024 : 100 milliers d'euros
- 2025 : 35 milliers d'euros
- 2026 : 48 milliers d'euros
- 2027 : 94 milliers d'euros
- 2028 : 289 milliers d'euros
- Au-delà de cinq ans : 212 milliers d'euros

Note 22 - Impôts différés actifs et passifs

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Impôts différés actifs	-	-
Impôts différés passifs	(10.4)	(3.9)
Impôts différés nets	(10.4)	(3.9)

Impôts différés par nature

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Marques	(20.6)	(8.7)
Immobilisations corporelles	0.1	0.1
Provisions engagement de retraite et autres provisions	1.0	0.8
Reports fiscaux déficitaires	4.6	2.9
Autres actifs	4.6	1.0
Impôts différés nets	(10.4)	(3.9)

L'impôt différé passif présenté au bilan est net des impôts différés actifs ayant des échéances de recouvrement similaires.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires entre la valeur comptable et fiscale des actifs et passifs en

utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Impôts différés actifs non comptabilisés :

En millions d'euros	2023.12	2022.12
Reports fiscaux déficitaires	129.4	133.6
Reports fiscaux déficitaires activés	(18.4)	(11.6)
Reports fiscaux déficitaires non activés	111.0	122.0

Note 23 - Actifs et passifs financiers

Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Chaque catégorie d'actifs financiers a été classée en fonction du modèle de gestion appliqué par le Groupe à ces actifs.

Les actifs financiers figurant au bilan au 31 décembre 2023, ainsi que leur catégorie d'appartenance et leur mode d'évaluation sous IFRS 9 sont listés dans le tableau ci-dessous :

	Rubrique du bilan		Evaluation		
		IFRS 9	Coût amorti	Juste valeur par OCI	Comptabilité de couverture
			IFRS 9	IFRS 9	IFRS 9
ACTIF					
Créances clients	Clients nets	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Autres créances rattachées à des participations Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés	Titres mis en équivalence et autres actifs non courants nets	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Autres créances d'exploitation	Créances nettes non courantes ou autres créances	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
Titres de participation	Autres actifs non courants nets	Actifs à la juste valeur par OCI		x	
VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers évalués au coût amorti	x		
PASSIF					
Emprunts auprès des établis. de crédit Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants	Dettes financières courantes ou Dettes financières non courantes	Passifs financiers	x		
Dettes fournisseurs Autres dettes diverses d'exploitation	Autres dettes diverses	Passifs financiers	x		
Instruments de couverture	Dettes financières courantes ou Dettes financières non courantes ou Autres actifs non courants nets (Instruments dérivés actifs)	Instrument de couverture			x

Valeur comptable des actifs et passifs financiers

La "Valeur comptable" correspond à la valeur comptabilisée au bilan des éléments.

La "Juste valeur" correspond :

- à la juste valeur comptabilisée pour les éléments comptabilisés en juste valeur au bilan ;
- ou bien à une estimation de la juste valeur pour les éléments comptabilisés au bilan en coût amorti ;

Information concernant les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan :

- Actifs financiers au coût amorti : il est admis que dans le cas des actifs financiers au coût amorti tels que les créances clients, créances d'exploitation, dettes fournisseurs... la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;

- Dettes financières : dans la mesure où les emprunts du Groupe sont essentiellement à taux variable, il est admis que la valeur comptable (coût amorti) correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Note 24 - Risques liés aux actifs et passifs financiers

Risque de crédit

Le risque lié au recouvrement des créances clients est détaillé en note 16 « Clients et autres Créances ».

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, tel que le Groupe le détermine, couvre la dette financière représentée par la dette restructurée et les prêts garantis par l'Etat. Les financements du Groupe prévoient un échéancier présenté dans la note 19 « Dettes financières ».

La dette bancaire est assortie d'engagements et de contraintes de respect de ratios dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité des prêts (cf. note 19 « Dettes financières »).

Le Groupe dispose d'une trésorerie de 23.2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Risque de taux d'intérêts

Dans le contexte de remontée des taux d'intérêts constaté sur l'exercice 2023, le risque de taux d'intérêts fait l'objet d'un suivi rigoureux par le Groupe et par ses Actionnaires.

A ce titre, au cours de l'exercice 2023, le Groupe a acheté un instrument financier de couverture de taux (tunnel) constitué d'un CAP de taux à 3,5% ainsi que d'un floor à 2,5%, couvrant un nominal de 142,4 millions d'euros, allant du 29 Décembre 2023 au 31 Décembre 2025.

Analyse de la sensibilité des frais financiers aux variations de taux d'intérêt :

Pour l'analyse de la sensibilité de la dette du Groupe aux variations de taux d'intérêt, les conventions suivantes sont appliquées :

- l'analyse de la sensibilité prend en compte la dette bancaire à taux variable,
- le taux EURIBOR 6 mois arrêté au 29 décembre 2023 est de 3,861%.

Résultat de l'analyse pour une simulation sur 2023 :

L'analyse de la sensibilité au risque de taux se présente comme suit :

En cas de hausse de 0.5% des taux Euribor par rapport aux taux de clôture, il y aurait un impact de +0,1M€ sur les frais financiers.

En cas de baisse de 0.5% des taux Euribor par rapport aux taux pivots, il y aurait impact de +0,22M€ sur les frais financiers.

Risque de change

Groupe Flo n'utilise pas d'instruments de couverture de change. Les volumes traités en devises sont non significatifs et ne justifient pas l'utilisation de telles couvertures.

Risques sur actions

Au 31 décembre 2023, Groupe Flo ne dispose pas d'actions. Il n'y a donc pas de risques sur actions.

Note 25 - Engagements et Passifs éventuels

Il est préalablement exposé qu'aux termes du protocole d'accord relatif à la constitution de pôles Bertrand Hospitality et Bertrand Franchise au sein du Groupe Bertrand conclu le 3 juillet 2023 (le « Protocole »), et de la lettre de mainlevée de BNP PARIBAS en qualité d'agent des sûretés en date du 3 juillet 2023, il a été consenti mainlevée totale, entière et définitive de l'ensemble des sûretés suivantes :

- Contrat cadre de Cessions Dailly portant sur les créances détenues par la Société au titre des contrats de franchise conclu

le 16 juin 2017 et modifié par avenant du 12 janvier 2018 ;

- Nantissement de compte-titres sur le compte-titres détenu dans AGO ;
- Nantissement de compte-titres sur le compte-titres détenu dans SER La Coupole ;
- Nantissement sur les marques Flo listées ci-dessous :

Marque	Type	N° enregistrement	Couverture géographique	Classe	Titulaire
Flo	Dénominative	1268837	France	29, 30, 31, 32, 33 et 43	Groupe Flo
Flo	Dénominative	98732865	France	21	Groupe Flo

- Nantissement sur les parts sociales détenu dans Bofinger SARL ;
- Nantissement sur les parts sociales détenu dans Le Vaudeville SARL ;
- Nantissement sur les parts sociales détenu dans Terminus Nord SARL ;
- Nantissement sur les parts sociales détenu dans Flo Tradition SNC ;
- Nantissements sur les fonds de commerce Hippopotamus nantis listés ci-dessous :

Entité juridique propriétaire du fonds	Sites	Enseigne	Adresse
Groupe Flo	Courbevoie	N/A (siège social)	Tour Manhattan – 5/6, place de l’Iris 92400 Courbevoie
Groupe Flo	Saint Lazare	Hippopotamus	12/14 rue de Rome 75008 Paris
Groupe Flo	Boulogne	Hippopotamus	22 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne
Groupe Flo	Le Chesnay	Hippopotamus	21 rue Dutartre 78150 Le Chesnay
Groupe Flo	Saint Thibault	Hippopotamus	3 rue des Vergers ZAC des Vergers 77400 Saint Thibault des Vignes
Groupe Flo	Opéra	Hippopotamus	1 boulevard des Capucines angle 25 rue Louis Le Grand 75002 Paris
Groupe Flo	Wagram	Hippopotamus	44-46 avenue de Wagram 241 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris
Groupe Flo	Bastille	Hippopotamus	11 rue de la Bastille angle 1, boulevard Beaumarchais 75004 Paris
Groupe Flo	Clichy	Hippopotamus	5-7 boulevard des Batignolles angle 45 rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris
Groupe Flo	Les Halles	Hippopotamus	35, rue du Pont Neuf angle 29, rue Berger 75001 Paris
Groupe Flo	Bercy Village	Hippopotamus	Ensemble Commercial Bercy Village, Chais 27/29 Bâtiment B, 75012 Paris
Groupe Flo	Val d’Europe	Hippopotamus	ZAC du Centre Urbain Val d’Europe, locaux R1 197 – R1 199 77700 Serris

Entité juridique propriétaire du fonds	Sites	Enseigne	Adresse
Groupe Flo	Trappes	Hippopotamus	23, bis avenue de l'armée Leclerc 78190 Trappes
Groupe Flo	Villabé	Hippopotamus	Rue des petits champs 91100 Villabé
Groupe Flo	Les Quatre Temps	Hippopotamus	Ensemble immobilier Les Quatre Temps, les Collines de la Défense Local n°1000 92800 Puteaux
Groupe Flo	Nogent	Hippopotamus	23 boulevard Albert 1er et 52 rue Jacques Kable 94130 Nogent sur Marne
Groupe Flo	Créteil	Hippopotamus	Centre Commercial Créteil Soleil, Locaux n°315 et T15 94000 Créteil
Groupe Flo	Arcueil	Hippopotamus	3 place de la Vache Noire, ZAC des portes d'Arcueil 94110 Arcueil
Groupe Flo	Soisy	Hippopotamus	2 avenue Mirabeau – 28/30 rue de Paris 95230 Soisy Sous Montmorency
Groupe Flo	Hippopotamus Blagnac	34 976 337 500 640 RCS Toulouse	ZAC Du Grand Noble Lieu dit la Paille 31700 Blagnac
Groupe Flo	Hippopotamus Lomme	34 976 337 500 780 RCS Lille Métropole	1 rue du Château D'Isenghien 59160 Lomme
Groupe Flo	Hippopotamus Nîmes	34 976 337 500 731 RCS Nîmes	Boulevard du Président Salvador Allende ZAC Esplanade 802 Ancienne Route de Générac 30900 Nîmes
Groupe Flo	Hippopotamus Pessac	34 976 337 501 069 RCS Bordeaux	4 bis avenue Antoine Becquerel 33600 Pessac
Groupe Flo	Hippopotamus Viry Chatillon	34 976 337 500 624 RCS Evry	118/120 avenue du Général de Gaulle 91170 Viry Chatillon

Nantissements

Il est préalablement rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de réorganisation du Groupe Bertrand telles que présentées aux termes du Protocole susvisés, les termes et conditions des contrats de prêts et emprunts obligataires auxquels la Société a souscrit ont été modifiés par voies d'avenants conclus le 3 juillet 2023, à savoir :

- (i) le contrat de prêt senior à terme d'un montant en principal de soixante-dix millions d'euros (70.000.000 EUR) dont l'encours s'élève à quinze millions quatre cent quatre mille six cent soixante-treize euros et cinquante centimes (15.404.673,50 EUR), souscrit auprès de BNP Paribas et Banque Populaire Rives de Paris (le « Pool Bancaire ») et la convention de subordination y afférente (le « Contrat de Prêt Senior »),

- (i) les prêts garantis par l'Etat souscrits auprès de BNP Paribas, Banque Populaire Rives de Paris et Crédit Lyonnais en 2020 et 2021 (les « Contrats PGE »).

Par ailleurs, la Société a émis 50.797 nouvelles obligations dites « Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP A » pour un montant global de 50.797.000 € au profit des bénéficiaires suivants (les « Porteurs d'Obligations Euro PP A ») :

Souscripteurs	Nombre d'obligations souscrites et type d'obligations	Prix de souscription des obligations souscrites
LBPAM DETTE PRIVEE ENTREPRISES IV	8.359 Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP A	8.359.000 €
CEREA DETTE II FCT	9.645 Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP A	9.645.000 €
SP EUROCREANCES 2016	9.645 Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP A	9.645.000€
SP EUROCREANCES 2020 CLASSIQUE	1.929 Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP A	1.929.000 €
SP EUROCREANCES 2020 PME	1.286 Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP A	1.286.000€
ZECSD II	19.933 Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP A	19.933.000 €

La Société s'est également substituée en lieu et place de la société Bertrand Restauration Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 55 rue Deguingand, 92300 Levallois-Perret, France et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 538 651 274, comme émetteur des 13.503 obligations simples initialement émises en dates du 13 septembre 2018 et du 18 décembre 2019 d'un montant total de 13.503.000 EUR, elles-mêmes assimilées aux Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP A (les « Obligations 2023 Série A ») et détenues par ARTEMID SENIOR LOAN II, un fonds commun de titrisation régi par les dispositions des articles L.214-168 à L.214-175, L.214-180 à L.214-186, et R214-217 à R.214-235 du Code monétaire et financier, représentée par ATALANTE SAS, Société par actions simplifiée de droit français agréée par l'Autorité des marchés financiers en qualité de société de gestion de portefeuille, sous le n°GP-04000065, dont le siège social est situé 103, rue de Grenelle, 75007 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 478 003 403 (le « Porteur d'Obligations 2023 Série A »).

La Société a également émis 25.720 nouvelles obligations dites « Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP B » pour un montant global de 25.720.000 € au profit des bénéficiaires suivants (les « Porteurs d'Obligations Euro PP B ») :

Souscripteurs	Nombre d'obligations souscrites et type d'obligations	Prix de souscription des obligations souscrites
LBPAM DETTE PRIVEE ENTREPRISES IV	6.430 Nouvelles Obligations United Euro PP B	6.430.000 €
CEREA DETTE II FCT	3.215 Nouvelles Obligations United Euro PP B	3.215.000 €
SP EUROCREANCES 2020 CLASSIQUE	3.215 Nouvelles Obligations United Euro PP B	3.215.000 €
EIFFEL IMPACT DEBT	9.645 Nouvelles Obligations United Euro PP B	9.645.000€
EIFFEL CROISSANCE DIRECTE	1.479 Nouvelles Obligations United Euro PP B	1.479.000€
EIFFEL APOLLINE DETTE PRIVEE	965 Nouvelles Obligations United Euro PP B	965.000 €
AGRRO CROISSANCE	771 Nouvelles Obligations United Euro PP B	771.000 €

En garantie des obligations au titre (i) du Contrat de Prêt Senior tel que modifié par avenant du 3 juillet 2023 et (ii) des Obligations 2023 Série A, la Société a consenti des nantissements de comptes titres de 1er rang au profit du Pool Bancaire et du Porteur d'Obligations 2023 Série A sur les comptes titres qu'elle détient dans les sociétés suivantes :

100.001 actions ordinaires (représentant 100 % du capital et des droits de vote) de la société ABDF (anciennement B&C Développement Franchise), société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 55, rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 522 965 268 (ci-après « ABDF ») ;

20.903.950 actions ordinaires (représentant 98,29 % du capital et des droits de vote) de la société Léon Invest 1, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 55, rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 503 041 386 (ci-après « Léon Invest 1 ») ;

1 action ordinaire (représentant 0,000003 % du capital et des droits de vote) de la société Léon Invest 2, société par actions simplifiée, dont le

siège social est situé 55, rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du

Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 503 040 370 (ci-après « Léon Invest 2 ») ;

359.525 actions ordinaires (représentant 88,33 % du capital et des droits de vote) de la société SDC Léon, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 55, rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 509 489 092 (ci-après « SDC Léon ») ;

2 actions ordinaires (représentant 0,0004 % du capital et des droits de vote) de la société LDF (anciennement Léon de Bruxelles), société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 55, rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 353 559 131 (ci-après « LDF ») ; et

10.000 actions ordinaires (représentant 100 % du capital et des droits de vote) de la société VDF, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 55, rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et

des Sociétés de Nanterre sous le numéro 528 881 907 (ci-après « VDF »).

En garantie des obligations au titre (i) des Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP A et (ii) des Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP B, la Société a consenti des nantissements de comptes titres de 2nd rang au profit des Porteurs d'Obligations Euro PP A et des Porteurs d'Obligations Euro PP B sur les comptes titres qu'elle détient dans les sociétés suivantes :

100.001 actions ordinaires (représentant 100 % du capital et des droits de vote) de la société ABDF ;

20.903.950 actions ordinaires (représentant 98,29 % du capital et des droits de vote) de la société Léon Invest 1 ;

1 action ordinaire (représentant 0,000003 % du capital et des droits de vote) de la société Léon Invest 2 ;

359.525 actions ordinaires (représentant 88,33 % du capital et des droits de vote) de la société SDC Léon ;

2 actions ordinaires (représentant 0,0004 % du capital et des droits de vote) de la société LDF ; et

10.000 actions ordinaires (représentant 100 % du capital et des droits de vote) de la société VDF.

Il est rappelé qu'en garantie des obligations au titre du Contrat de Prêt Senior initial, la Société a consenti au profit du Pool Bancaire un nantissement de parts sociales de 1er rang sur les deux millions quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (2.417.984) parts sociales représentant 99,99 % du capital et des droits de vote qu'elle détient dans la société Hippo Exploitation (anciennement Hippo Gestion & Cie), société en nom collectif au capital de € 36.874.286,50, divisé en 2.417.986 parts sociales, dont le siège social est situé 55 rue Deguingand 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 322 566 043 (ci-après « Hippo Exploitation »), aux termes d'une convention de nantissement de parts sociales et de comptes bancaires en dates du 11 octobre 2012 et 2 janvier 2015.

En garantie des obligations au titre des Obligations 2023 Série A, la Société a consenti un nantissement de parts sociales de 2nd rang sur les deux millions quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (2.417.984) parts

sociales de la société Hippo Exploitation au profit du Porteur d'Obligations 2023 Série A.

En garantie des obligations au titre (i) des Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP A et (ii) des Nouvelles Obligations United Echangées Euro PP B, la Société a consenti un nantissement de parts sociales de 3ème rang sur les deux millions quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (2.417.984) parts sociales de la société Hippo Exploitation au profit des Porteurs d'Obligations Euro PP A et des Porteurs d'Obligations Euro PP B.

Autres cautions données et garanties

Dans le cadre des opérations de réorganisation du Groupe Bertrand telles que présentées aux termes du Protocole susvisés, les cautions solidaires suivantes ont été consenties par la Société :

- caution solidaire au bénéfice de Bertrand Assets ;
- caution solidaire au bénéfice de AB Courtaboeuf ;
- caution solidaire au bénéfice de JCPEB.

En outre, un contrat de location-gérance portant sur un fonds de commerce de restauration situé au 28 ter avenue Corentin Cariou à Paris (75019), a été conclu les 23 et 28 mai 2019, avec prise d'effet le 3 juin 2019, entre les sociétés SOREVI (loueur) et KAP (locataire-gérant). Groupe Flo a consenti une caution solidaire au bénéfice de SOREVI afin de garantir notamment le paiement au loueur de la redevance et des charges, pendant la durée du contrat (15 ans).

Garanties reçues banque

LCL

GARANTIE(S) A OBJET SPECIAL

GARANTIE(S)	OBJET(S) GARANTI(S)	MONTANT DE LA GARANTIE	ECHEANCE
GARANTIE RECUE ETAT FRANCE û ENTREPRISES û COVID 19 avec comme garants: BPIFRANCE GARANT COVID19	PRET SYNDIQUE MARCHE ENTREPRISES BPI FRANCE FINANCEMENT SA (	3 240 000,00 EUR	29/06/2024
GARANTIE RECUE ETAT FRANCE û ENTREPRISES û COVID 19 avec comme garants: BPIFRANCE GARANT COVID19	PRET SYNDIQUE MARCHE ENTREPRISES BPI FRANCE FINANCEMENT SA (		29/06/2025

BNP

Garanties affectées à un engagement

TYPE	DEVISE	MONTANT
CONTREGAR.STE CAUT. MUT.	EUR	7 117 725,00
CONTREGAR.STE CAUT. MUT.	EUR	7 924 500,00

Note 26 - Informations relatives aux parties liées

Emprunt Obligataire

Bertrand Invest a prêté 12.25 millions d'euros à Groupe Flo à travers la souscription, le 16 juin 2017, à un emprunt obligataire émis par Groupe Flo (cf. note 19 « Dettes financières »).

Bertrand Invest a repris en décembre 2019, aux mêmes conditions, l'emprunt obligataire de 6.2 millions d'euros souscrits par les anciens actionnaires en juin 2017. Bertrand Invest a été tuppée dans Bertrand Flo SAS le 3 juillet 2023.

Au 31 octobre 2023, Bertrand Flo SAS a cédé à Bertrand Franchise SAS les emprunts obligataires qu'elle détenait d'un montant total de 18.45 millions d'euros.

Prêts actionnaires

En 2019, afin de financer le plan de rénovation des restaurants Hippopotamus face aux besoins de trésorerie ponctuels de l'exploitation, le Groupe a reçu une avance en compte courant de Bertrand Invest pour 4.5 millions d'euros.

En 2020, une nouvelle avance de 8.5 millions d'euros a été faite au Groupe par Bertrand Invest et le Groupe a remboursé un montant de 4.0 millions d'euros.

En juillet 2023, Bertrand Invest a été tuppée dans Bertrand Flo SAS et Bertrand Flo a fait une avance de 4.0 millions d'euros au Groupe.

Au 31 octobre 2023, Bertrand Flo a cédé à Bertrand Franchise SAS les avances en compte courants qu'elle détenait pour un montant total de 13 millions d'euros.

Le Groupe Flo a également obtenu un prêt actionnaire de Bertrand Flo de 1.3 million d'euros.

Au 31 décembre 2023, les prêts actionnaires s'élèvent à 14.3 millions d'euros hors intérêts courus. (Cf. note 19 « Dettes financières »).

Convention de gestion de trésorerie

Sur l'exercice 2021, la société Groupe Flo a conclu une convention de trésorerie, remboursable à tout moment, avec la société BH (société centralisatrice), actionnaire contrôlant indirectement la société Groupe Flo, dont le solde au 31 décembre 2023 s'élève à 43.73 milliers d'euros, classé à l'actif du bilan, en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Prêts Intra-Groupes

Le Groupe Flo a obtenu un prêt Intra-Groupe de Bertrand Flo de 1.3 million d'euros.

Au 31 octobre 2023, Bertrand Flo a cédé à Bertrand Franchise SAS le prêt intra-groupe envers Groupe Flo.

FloBert

Le 27 octobre 2023, le GIE FloBert a été liquidé.

Au 31 décembre 2023, les charges enregistrées par le Groupe auprès du GIE FloBert s'élèvent à 3.9 millions et les produits à 3.4 millions d'euros.

Principaux dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration ont été considérés comme principaux dirigeants au sens de la norme IAS 24.

Jusqu'au 30 juin 2023, la directrice générale de Groupe Flo intervient dans le cadre d'un contrat de mise à disposition par Bertrand Restauration Holding. La facturation de Bertrand Restauration Holding pour cette mise à disposition s'est élevée à 0.1 million d'euros, charges sociales patronales incluses.

Du 03 juillet 2023 au 31 octobre 2023, le directeur général de Groupe Flo intervient dans le cadre d'un contrat de mise à disposition par Bertrand Franchise Corp. La facturation de Bertrand Franchise Corp pour cette mission s'est élevée à 0.2 million d'euros.

Puis à compter du 1er novembre 2023, la présidence de Groupe Flo est assurée par la société Bertrand Franchise. La facturation de Bertrand Franchise au titre de cette prestation s'élève à 0.1 million d'euros.

Note 27 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

En milliers d'euros	CABINET CONSTANTIN				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2023.12	2022.12	2023.12	2022.12	2023.12	2022.12	2023.12	2022.12
Audit :								
1) Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes annuels:								
Groupe Flo SA	-	72	-	63%	160	115	35%	50%
Filiales intégrées globalement	-	42	-	37%	258	110	57%	48%
2) Autres prestations	-	0	-	0%	33	4	7%	2%
TOTAL	0	114	0%	100%	451	229	100%	100%

Note 28 - Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2023 est la suivante :

Groupe Flo SAS (société mère)	% de contrôle	Méthode de consolidation	Implantation géographique
Hippopotamus:			
Flo Gestion SNC	100.00	Intégration Globale	France
Bertrand Franchise Formation SNC	100.00	Intégration Globale	France
Hippo Exploitation SNC	100.00	Intégration Globale	France
SCI Hippo	100.00	Intégration Globale	France
AGO SA	100.00	Intégration Globale	France
Au Bureau			
ABDF*	100.00	Intégration Globale	France
Au Bureau Rouen*	100.00	Intégration Globale	France
Bertrand Construction Aménagement SAS	100.00	Intégration Globale	France
VDF*	100.00	Intégration Globale	France
SPRG*	100.00	Intégration Globale	France
Au Bureau Exploitation SARL*	100.00	Intégration Globale	France
Bertrand Assets*	100.00	Intégration Globale	France
JCPÉB*	100.00	Intégration Globale	France
AB Courtaboeuf*	45.00	Mise en équivalence	France
Volfoni			
Volfoni Lyon SAS*	100.00	Intégration Globale	France
Volfoni Exploitation SARL*	100.00	Intégration Globale	France
Volfoni Champs Elysées LGE*	100.00	Intégration Globale	France
Volfoni Champs Elysées*	100.00	Intégration Globale	France
Léon de Bruxelles			
Léon Invest 1*	100.00	Intégration Globale	France
Léon Invest 2*	100.00	Intégration Globale	France
LDF*	100.00	Intégration Globale	France
SDC Léon*	100.00	Intégration Globale	France
Ecole Léon*	100.00	Intégration Globale	France
SCI 232*	100.00	Intégration Globale	France

*Au 3 juillet 2023, ces sociétés ont été apportés par Groupe Flo SAS dans le cadre de la réorganisation des activités entre Bertrand Franchise et Bertrand Hospitality.

Note 29 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2023.

GROUPE FLO

Société par actions simplifiée au capital de 46 615 902,38 euros
Siège social : 55 rue Deguingand – 92300 Levallois-Perret
349 763 375 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 07 JUIN 2024****(Extrait)**

[...]

PREMIERE DECISION*Approbation des comptes*

L'Associé Unique, connaissance prise du Rapport du Commissaire aux comptes et du Rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 145 497 923 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats :

- aux anciens membres du Conseil d'administration au titre de leur gestion pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 4 avril 2023,
- au Président, Monsieur Christophe GASCHIN, et à la Directrice Générale, Madame Christelle GRISONI, pour la période du 1^{er} janvier au 3 juillet 2023,
- au Directeur Général, Monsieur Alexis Bourdon, pour la période du 3 juillet au 23 octobre 2023,
- au Président, la société BERTRAND FRANCHISE CORP (anciennement dénommée SPARE), du 3 juillet au 31 octobre 2023,
- au Président la société BERTRAND FRANCHISE pour la période du 31 octobre au 31 décembre 2023.

Cette décision est adoptée.**DEUXIEME DECISION***Affectation du résultat*

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un bénéfice de 145 497 923 euros, décide d'affecter le résultat comme suit :

Bénéfice de l'exercice : _____ **145 497 923 euros**

Diminué du « REPORT A NOUVEAU débiteur » : _____ **-488 286 euros**

Affectation à la réserve légale : _____ *939 142 euros*

Le solde, soit _____ *144 070 495 euros*

Bénéfice distribuable _____ *144 070 495 euros*

Dividendes, soit _____ *0 €*

Report à nouveau, soit _____ *144 070 495 euros*

A l'issue de cette affectation, la réserve légale serait portée à la somme de 4 661 590 € et le poste « report à nouveau » s'élèverait à 144 070 495 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices de la Société.

Cette décision est adoptée.

[...]

QUATRIEME DECISION

Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2023

Les Associés, après avoir pris connaissance du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023, approuvent lesdits comptes ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ledit rapport, ainsi que dans le Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

[...]

SIXIEMES DECISION

Formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de ce procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette décision est adoptée.

[...]

Certifié conforme

DocuSigned by:

Christophe Gaschin

9BE41BC61D7A4BA...

LE PRESIDENT

La société **BERTRAND FRANCHISE**

Représentée par par son Directeur Général, M. Christophe GASCHIN.